



*Communiqué de presse  
Paris, le 20 février 2017*

## **Améliorer durablement le parc de logements privés : 15 000 logements à rénover en 2017**

### **Réunion des opérateurs franciliens**

À l'initiative de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), les opérateurs franciliens de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) se sont réunis, ce jour, à la préfecture de Région d'Île-de-France pour évoquer le parc de logements privés.

*« En 2016, nous avons battu un record en termes de constructions de logements neufs, mais cela ne doit pas nous faire oublier le parc privé existant, il est important que tous les opérateurs franciliens du logement se mobilisent également pour le rénover et l'améliorer continuellement pour le bien-être de ses résidents »* a souligné Yannick Imbert, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

#### **Tous mobilisés pour la rénovation du parc de logements privés**

Une centaine de personnes ont participé à cette troisième réunion annuelle dont l'objectif était de présenter le bilan de l'année 2016 et de préciser le cadre d'intervention 2017 en faveur du parc privé. Pour la première fois depuis 3 ans, les syndicats de copropriété étaient conviés à cette réunion régionale.

À l'occasion de cette réunion, le nouveau dispositif de l'Anah pour financer des travaux de rénovation énergétique dans des copropriétés fragiles leur a été présenté, ainsi que le registre national d'immatriculation des copropriétés issu de loi ALUR, qui obligera, à terme, l'ensemble des copropriétés à être enregistrées et immatriculées.

#### **Des objectifs ambitieux pour développer et améliorer durablement le parc existant**

Avec un budget de 88,6 millions d'euros pour l'année 2017 (72,9 M€ d'Anah et 15,7 M€ de l'État pour la rénovation énergétique), l'Île-de-France poursuit ses efforts d'amélioration du parc privé. En effet, la rénovation énergétique et les copropriétés fragiles ou en difficulté

sont les priorités d'intervention sur le parc privé en 2017.

Par ailleurs, l'approfondissement du partenariat entre Action Logement et l'Anah permettra de développer un parc privé à vocation sociale et facilitera, dans le cadre des interventions de l'agence, la réservation de logements conventionnés en faveur des salariés.

### **Louer abordable, un dispositif solidaire**

Pour sa part, le nouveau dispositif « Louer abordable » fonctionne sur le principe de la solidarité : plus les loyers pratiqués sont abordables et les logements mis en location situés dans une ville où il est difficile de se loger, plus la déduction fiscale est importante et peut atteindre 85 %. La convention entre le propriétaire et l'Anah est cumulable avec d'autres aides de l'Anah, notamment les travaux de rénovation énergétique.

### **Contact presse**



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

Twitter : [https://twitter.com/prefet75\\_IDF](https://twitter.com/prefet75_IDF)

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>